Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260528-DEC202612-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 28 MAI 2026

DECISION n° 2026-12
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention au Conseil départemental pour la sécurisation d'un espace multimodal

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-36 en date du 29 avril 2026 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,

DECIDE

Article 1 : De déposer auprès du Conseil départemental du Finistère un dossier de demande de subvention au titre du « *Fonds départemental de sécurité routière – Appel à projets 2026* » pour la sécurisation d'un espace multimodal rue de Quillien au niveau de la caserne des pompiers, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	€ HT	Taux	Libellé	€ HT	Taux
Travaux	97 698,35	100 %	Subvention CD 29	20 000,00	20 %
			Quimperlé Communauté	4 660,50	5 %
			Autofinancement	73 037,85	75 %
Total	**97 698,35**	**100 %**	**Total**	**97 698,35**	**100 %**

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. le Comptable public de Rosporden.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 27 mai 2026,
Le Maire,
Michaël THOMAS

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.